



INFORMATIONS

Vous allez avoir 16 ans, pensez au recensement !

Vous avez plus de 16 ans, et n'avez jamais été recensé(e), pensez à faire la démarche.

Le recensement militaire, à quoi ça sert ?

- L'attestation de participation à la Journée de Défense et de Citoyenneté est nécessaire lors de la présentation à certains examens (Baccalauréat, BEP, Permis de Conduire, ...).
- Elle permet également de vous inscrire d'office sur les listes électorales.

Quelques étapes ...

- 1) Je me rends sur **majdc.fr**
- 2) Je clique sur « **je ne suis pas recensé** »
- 3) Je suis redirigé(e) sur le site **service.public.fr**
- 4) J'effectue mon recensement en ligne ou bien je m'informe des documents nécessaires au recensement auprès de ma Mairie (tél. : [0468459165](tel:0468459165) ou mairievillesequecorbieres@orange.fr).
- 5) Je me rends à la Mairie avec la notice individuelle (voir ci-contre), préalablement imprimée, avec mon livret de famille et ma carte d'identité.
- 6) La Mairie m'enregistre et me délivre une attestation de recensement signée par le Maire.

Mairie de recensement	Département	Commune	Identifiant Défense	Imprimé n° 106/903
Nom de naissance		Prénoms		Loi n° 95-1019 du 28 octobre 1995
Date de naissance		Sexe : M <input type="checkbox"/> - F <input type="checkbox"/>		Formulaire 21 x 25-7 (page 1/2)
Département		Département		

Au bout d'un an, voire 18 mois, je recevrai
ma convocation pour participer
à la Journée de Défense et de Citoyenneté.

➤ *Je tiens informée la Mairie de tout changement d'adresse, de numéro de téléphone, ou de changement d'adresse mail. Il est important pour la Mairie d'avoir ces informations, pour tout suivi du dossier.*